



## Aéroport International de Genève

### Approbation des plans de la Centrale thermique Est

Par décision du 21 décembre 2021, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC a autorisé l'Aéroport International de Genève (AIG), exploitant de l'aéroport de Genève, de procéder à la construction d'une nouvelle centrale thermique en limite de la route douanière, sous la plateforme de manœuvre de la halle de Palexpo et à proximité directe des structures renfermant les escaliers d'évacuation de la halle 6 de Palexpo. L'objet de la demande a été soumis à une étude de l'impact sur l'environnement (EIE) au sens de l'art. 10a de la loi sur la protection de l'environnement.

Le texte intégral de cette décision peut être obtenu en s'adressant à:

Office fédéral de l'aviation civile, Section Plan sectoriel et installations, 3003 Berne,  
E-mail: [lesa@bazl.admin.ch](mailto:lesa@bazl.admin.ch).

Cette décision est également disponible sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.ofac.admin.ch](http://www.ofac.admin.ch) > Sécurité > Infrastructure > Aéroports >  
Aéroports nationaux > Aéroport de Genève > Décisions 2021.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours suivant sa notification. Il sera adressé au Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall. Le délai de recours commence à courir le lendemain de la notification personnelle aux parties et, en cas de publication dans une feuille officielle, le jour suivant celle-ci. Le délai ne court pas du 18 décembre au 2 janvier inclusivement.

Le mémoire de recours sera rédigé dans l'une des langues officielles de l'administration et indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et devra porter la signature du recourant. La décision attaquée et, dans la mesure du possible, les pièces invoquées comme moyens de preuve seront jointes au recours.

29 décembre 2021

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication DETEC

